082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



BUDGET COMMUNE DE SAVENÈS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

- LE CADRE GENERAL DU BUDGET
- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le cadre général du budget

Cette note répond à l'obligation de l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif joint, retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires, à savoir : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

En règle générale, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Toutefois à titre exceptionnel, en 2021 la date du 15 avril est reportée au 21 avril. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



SAVENÈS

Le budget primitif 2021:

A été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt. À ce titre, aucun emprunt n'est prévu sur le budget 2021.
- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat du Conseil départemental et de la Région, chaque fois que possible.

A été voté par le Conseil municipal le 19 avril 2021.

Peut être consulté sur demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville. De l'autre, la section d'investissement à vocation de préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

a) Généralités

La section fonctionnement du budget permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, redevances d'occupation du domaine public...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

En 2020, les recettes de fonctionnement ont représenté 573 608.18 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires (pompiers, syndicat scolaire), les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48% des dépenses <u>réelles</u> de fonctionnement de la commune.

En 2020, les dépenses de fonctionnement ont représenté 555 894.15 euros.

082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat (DGF)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, des loyers encaissés

b) Les principales dépenses et recette de la section fonctionnement :

DEPENSES PREVUES 2021	MONTANT	RECETTES PREVUES 2021	MONTANT	
Dépenses courantes	171 120.00	Excédent reporté	91 386.45	
Dépenses de personnel	279 300.00	Recettes des services	28 800.00	
Autres dépenses de gestion courante	85 467.00	Autres recettes de gestion courante	10 507.00	
Dépenses financières	13 500.00	Impôts et taxes	246 035.00	
Dépenses exceptionnelles	100.00	Recettes exceptionnelles	1 000.00	
Autres dépenses	27 310.00	Autres recettes	200.00	
Dépenses imprévues	10 000.00	Dotations et participations	214 729.00	
Total dépenses réelles	586 797.00	Total recettes réelles	592 657.45	

082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



Virement à la section d'investissement	5 860.45	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	592 657.45	Total général	592 657.45

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 sont :

o Taxe foncière sur le bâti : 44.57 %

o Taxe foncière sur le non bâti : 110.23 %

Ces taux ont été augmentés de 1% par rapport à 2020.

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à 202 084.00€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat : montant de la DGF 187 403.00 €

082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement permet le financement des projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle regroupe :

- En dépenses: toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).
- En recettes deux types de recettes coexistent :
 - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



SAVENÈS

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	5 860.45
Remboursement d'emprunts	26 200.00	FCTVA	22 000.00
Travaux de bâtiments	160 130.68	Cessions d'immobilisations	48 720.00
Travaux de voirie	32 000.00	Taxe aménagement	8 000.00
Réserve	15 000.00	Subventions	2 500.00
Autres dépenses	44 300.00	Solde d'investissement reporté	243 550.23
Frais d'études	53 000.00	/	
Total général	330 630.68	Total général	330 630.68

- c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :
 - Extension du Colombarium et pose d'un drain pour un montant de 20 000 ϵ
 - Restauration du Pont de Nadesse et des chemins ruraux pour un montant de 32 000 €
 - Réhabilitation de l'accueil de la mairie pour un montant de 3 500 €
 - Achat de 5 ordinateurs pour l'école pour un montant de 3 500 €
 - Des frais d'études pour divers projets en instance

082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



Le budget annexe Assainissement

a) Recettes et dépenses

Fonctionnement

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Dépenses courantes	14 613.00	Excédent reporté	12 518.45
Dépenses de personnel	1 000.00	Recettes des services	23 500.00
Autres dépenses de gestion courante	500.00	Autres recettes de gestion courante	2.00
Dépenses financières	3 900.00	Dotations et participations	0
Dépenses exceptionnelles	500.00	Recettes exceptionnelles	0
Autres dépenses	0	Autres recettes	0
Dépenses imprévues	1 500.00	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	22 013.00	Total recettes réelles	36 020.45
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16 887.00	Produits (écritures d'ordre entre sections	5 500.00
Virement à la section d'investissement	2 620.45		
Total général	41 520.45	Total général	41 520.45

082-218201788-20210419-BUDGETCOMM-BF Regu le 20/04/2021



Investissement

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	0	Solde d'investissement reporté	124 970.63
Remboursement d'emprunts	6 500.00	Taxe aménagement	
Travaux	97 978.08	Virement de la section de fonctionnement	2 620.45
Aménagements de terrains	10 000.00	FCTVA 2020	0
Réserve	4 500.00	Subventions	0
Autres dépenses	20 000.00	Emprunt	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 500.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	16 887.00
Total général	144 478.08	Total général	144 478.08

b) Etat de la dette

Budget communal : 3 emprunts en cours pour une annuité de 26 140.44 € (capital restant dû au 01/01/2021 : 464 969 €).

Budget annexe assainissement : 1 emprunt en cours pour une annuité de 9 353.48 € (capital restant dû au 01/01/2021 : 61 293.16 €).

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander la communication des procèsverbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Savenès, le 20 Avril 2021.

Le Maire,

Marie-Christine COULON